



**CONSEIL  
DE QUARTIER  
D'ORSAINVILLE**

---

**9<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE  
Mercredi 20 décembre 2023, 19 h 00  
Assemblée tenue en ligne**

**ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :**

M. Benoît Gosselin	Président
Mme Chantale Coulombe	Vice-présidente
M. Émile Grégoire	Secrétaire
M. Daniel Di Blasio	Administrateur
M. Moussa Diarso	Administrateur
Mme Carine Blenny	Administrateur
M. Éric Rouillard	Administrateur

**ÉTAIT ABSENTS(ES):**

Mme Sonia Tchuembou	Trésorière
---------------------	------------

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :**

Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale – District de Louis-XIV
Mme Marie Lagier	Conseillère en consultation publique – Ville de Québec
Mme Renée Poulin	Secrétaire de soutien

Cinq citoyens assistent à cette assemblée en ligne.

**IL Y A QUORUM**



**CONSEIL  
DE QUARTIER  
D'ORSAINVILLE**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR  
DE LA 9<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE  
20 DÉCEMBRE 2023, 19 h 00  
ASSEMBLÉE TENUE EN LIGNE**

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 février 2023	19 h 05
4.	Suivi au procès-verbal	19 h 10
5.	Dossiers du Conseil de quartier	19 h 25
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Comités de travail.</li></ul>	
6.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 05
7.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 25
8.	Correspondance et trésorerie	19 h 45
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Paiement de la secrétaire de soutien</li></ul>	
9.	Divers	20 h 45
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Point de restitution et d'information.</li></ul>	
10.	Levée de l'assemblée	21 h 00

M. Benoît Gosselin  
Président

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes en ligne à cette 9<sup>ème</sup> assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR UNE PROPOSITION DE MME CHANTALE COULOMBE ET SECONDÉE PAR M. ÉMILE GRÉGOIRE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉ**

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2023

Au point no 6 du procès-verbal – Camps de jour, Mme Marie-Pierre Bouchée mentionne que les nouvelles ententes portent sur les corporations de loisir du quartier, qui tiennent des camps de jour. C'est une reconnaissance et un soutien financier de la Ville, comme organisme de base aux corporations de loisirs.

### **CQO-23-CA-061**

SUR UNE PROPOSTION DE M. BENOÎT GOSSELIN ET SECONDÉE PAR MME CHANTALE COULOMBE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le Conseil de quartier adopte le procès-verbal de la 8<sup>e</sup> assemblée ordinaire tel que modifié.

**ADOPTÉ**

### **Action**

À la demande de M. Émile Grégoire, Mme Lagier versera les procès-verbaux du 25 octobre, du 22 novembre et du 20 décembre, lorsque ce dernier sera adopté.

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2023

### **4.1 – Gentilé**

Mme Marie-Pierre Boucher informe que le gentilé a été adopté au Comité exécutif le 20 décembre 2023 et sera recommandé au prochain Conseil de Ville en janvier 2024. L'information sera publique. Aucune opposition n'a été faite sur cette proposition.

### **4.2 – Vélo-Cité**

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que l'annonce a été faite le 6 décembre 2023. Le premier corridor concerne Charlesbourg. Mme Lagier précise que la consultation publique a été lancée; il s'agit d'un questionnaire sur Internet. Une autre consultation

publique suivra par la suite. La consultation est en ligne jusqu'au 21 janvier 2024 afin de recueillir les besoins et les commentaires des citoyens.

### **Action**

Mme Lagier trouvera la page Internet sur les activités de consultation publique.

Mme Marie-Pierre Boucher précise que le corridor proposé pour la piste cyclable débutera entre les 79<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> rues sur les 3<sup>e</sup> avenue Ouest et Est pour se joindre en « Y » sur la 4<sup>e</sup> avenue et se rendre jusqu'au centre-ville. Il y aura une consultation sur certains tronçons.

Une séance d'information sur la mobilité active s'est tenue le 4 décembre 2023.

Concernant le corridor Vélo-Cité, Mme Lagier mentionne que le sondage de consultation porte sur deux scénarios pour relié le tronçon de la 3<sup>e</sup> avenue Ouest à la 4<sup>e</sup> avenue, soit par la 55<sup>e</sup> rue Ouest, ou la 52<sup>e</sup> rue Ouest.

### **4.3 – Parc à chiens**

M. Daniel Di Blasio a transmis à Mme Caron une nouvelle affiche avec un code QR. Il le transmettra à Mme Coulombe pour publication sur le site Internet du Conseil de quartier.

Mme Caron s'est présentée au dernier Conseil d'arrondissement de Charlesbourg pour présenter ses démarches.

### **4.4 – Parc des Moulins**

M. Éric Ralph Mercier a soumis une demande à propos de l'accès au stationnement, mais aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent.

### **4.5 – Plan aquatique**

M. Benoît Gosselin demande s'il y a eu des changements sur la présentation qui est prévue en mars 2024. Aucun suivi n'est disponible pour le moment

M. Émile Grégoire précise que la piscine dans le quartier d'Orsainville a une priorité 4, soit la plus basse priorité.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que les projets de priorité 1 sont pour la plupart terminés. Même s'il n'y a pas d'échéance pour la piscine à Orsainville, les experts sont bien placés pour répondre à toutes les questions, car il y a des raisons pour lesquelles les priorités ont été ainsi choisies.

### **4.6 – Feux de circulation**

Les feux de circulation sur la rue de la Faune à la hauteur du complexe scolaire bloque la circulation durant la nuit, alors que les écoles sont fermées. Quelques résidents ont mentionné que la situation était quelque peu pénible en soirée, quand il n'y a pas d'école.

Mme Chantale Coulombe mentionne qu'elle avait fortement recommandé aux gens de rejoindre le 311 à ce sujet. M. Rioux de la Ville de Québec, a confirmé qu'un fonctionnement de nuit est présentement en analyse pour la fluidité de la circulation et sera implanté très prochainement.

M. Éric Ralph Mercier a fait une requête, mais aucune réponse n'a été reçue pour le moment.

## 5. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

### 5.1 – Comité Environnement

Mme Carine Blenny mentionne que la prochaine assemblée aura lieu au début de janvier 2024. Les membres travailleront sur le plan d'action afin d'établir les priorités pour le prochain mois.

Une réponse négative de la Ville de Québec a été reçue suite à la résolution CQO-23-CA-022 – Proposition d'un site de gestion différenciée de la végétation sur l'emprise d'Hydro-Québec sur la rue du Périgord. Cette zone est à côté d'une autre zone envahie par le phragmite exotique. La Ville de Québec a conseillé de raser la zone de façon continue, pour éviter son envahissement par le phragmite.

M. Michel Lagacé mentionne qu'il y a trois nouveautés à la Ville de Québec touchant l'environnement du quartier d'Orsainville :

- La Ville a accepté un recours en injonction pour la cessation des travaux illégaux sur la rue des Lièvres. La Ville surveille ces boisés, car il s'agit d'une zone de conservation et d'habitation.
- Il y a eu un changement organisationnel au niveau du service de planification de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La division sur la biodiversité et les changements climatiques a été créée. Il n'y a pas eu d'ajout de nouvelles ressources au niveau du personnel. Cette décision fait écho au mémoire sur la biodiversité soumis en juillet 2023. Il serait intéressant d'avoir de nouvelles ressources, particulièrement en géomatique, tel que recommandé dans le mémoire.
- La publication du plan directeur du plein-air urbain est toujours très attendue. Y a-t-il eu des nouveaux développements suite au mémoire déposé par le Comité environnement?

Mme Chantale Coulombe demande s'il y a d'autres actions qui peuvent être faites suite à un refus de la Ville concernant la gestion différenciée. Mme Marie Lagier explique que qu'un Conseil de quartier est un organisme consultatif et une instance de la Ville. Si les administrateurs souhaitent contester une réponse et apporter un éclairage différent, ces derniers peuvent apporter des arguments. Une fois la réponse obtenue, ces arguments doivent être significatifs. Elle précise qu'un Conseil de quartier n'est pas un groupe de pression.

Concernant le plan directeur du plein-air urbain, nous savons que sa publication aurait dû se faire en décembre, mais il y eu des retards. Des étapes sont prévues dans la consultation publique et on devrait revenir publiquement avec une proposition, ainsi qu'une autre étape de consultation.

## 5.2 – Sécurité routière

Motoneiges : À la rencontre de planification des administrateurs pour la 9<sup>e</sup> assemblée de ce soir sur la sécurité routière, il fut question de faire un suivi au 311 pour avoir plus de détails, car il y a eu beaucoup de commentaires.

Mme Marie-Pierre Boucher précise qu'il n'y a pas eu d'accidents sur les trois traverses, aucune problématique de sécurité routière, ni d'historique d'accidents. Toutefois, il y a des enjeux pour ce type d'aménagement de signalisation, soit le panneau de danger qui indique l'emplacement de la traverse à l'approche Nord de la rue des Fauvettes, qui a été endommagé et qui sera réparé. Ces traverses ne sont pas considérées comme accidentogène.

M. Émile Grégoire précise que M. Éric Ralph Mercier a fait une demande le 22 février 2023 et qu'il a reçu la même réponse. Mme Marie-Pierre Boucher conseille de ne pas interpellier l'administration de la Ville chacun de son côté.

Mme Chantale Coulombe exprime son désaccord face à cette situation. Il est déplorable que la Ville dépense des fonds parce que les motoneiges endommagent les panneaux de signalisation.

M. Eric Rouillard appuie les propos de Mme Coulombe et qu'il ne faut pas revenir à la charge à chaque année. Les associations de motoneiges font aussi un exercice sur la sécurité et il faut mettre « la pédale douce ». Mme Coulombe souhaite que les administrateurs puissent en discuter en réunion privée pour déterminer l'impact de ce dossier.

Pistes cyclables : M. Émile Grégoire mentionne que le projet de corridor Vélo-cité rejoint le centre-ville à Charlesbourg en passant par Limoilou, sans toutefois se rendre jusqu'à Orsainville. Cela offre une porte d'entrée pour bonifier le réseau de transport actif à Orsainville. Il s'agit de beaucoup plus qu'une route partagée.

M. Benoît Gosselin précise que ce qui est proposé est un « Y ». Il y a une bande cyclable avec des bollards sur la 32<sup>e</sup> rue jusqu'à la 55<sup>e</sup> rue à négocier. Il y a une piste cyclable bidirectionnelle du côté ouest sur la 3<sup>e</sup> avenue. On ne voit pas de piste cyclable entre la 76<sup>e</sup> rue qui a été proposée il y a très longtemps. Elle devait se réaliser très rapidement, et avec le tramway. Toutefois, elle a été coupée et aucun développement n'est survenu par la suite. Il en parlera à la consultation car c'est un segment manquant. Elle est à 1 ½ km de notre quartier et elle ne se rend pas encore à Orsainville.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le boulevard Mathieu n'est pas inclus, mais il y a une piste cyclable intéressante qui monte. Il y a une piste cyclable sur le boulevard

Loiret qui se rend jusqu'à Orsainville. Elle ne fait pas la continuité, mais il y a une connectivité qu'on peut aller chercher. Les objectifs sont la sécurité et le confort.

Les corridors Vélo cité constituent un réseau qui mise sur des voies sécurisées, entièrement réservées aux cyclistes, qui assurent un meilleur partage de la voie publique afin de limiter les conflits entre les modes de transport. Ils offrent :

- Une largeur suffisante pour permettre les déplacements.
- Une identité visuelle forte et distincte.
- Une piste généralement séparée de la circulation automobile.
- Une conception permettant un entretien hivernal.
- Des aménagements assurant le confort des cyclistes.
- Un accès efficace et rapide aux principaux lieux d'activités.
- Une programmation de feux de circulation adaptée aux besoins des transports actifs.
- Une intégration avec l'ensemble du réseau cyclable assurant la continuité des déplacements.

#### **Action**

A la demande de M. Gosselin, Mme Boucher vérifiera pour obtenir l'explication exacte sur les types d'aménagement.

## **6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Noël au Trait-Carré : Il est encore possible de visiter l'atelier des Petits biscuits. La marche aux flambeaux fut très bien. Le nombre de personnes attendues a doublé. Il y a eu un spectacle son et lumière avec de la pyrotechnie. Il y a eu un spectacle de chants dans l'église. Il s'agissait du 25<sup>e</sup> anniversaire du Trait-Carré cette année. Les commerçants commencent à s'impliquer. Les informations sont disponibles en ligne sur la page Facebook du Conseil de quartier d'Orsainville.

Programme de vacances d'été (PVE) : Les équipes de PVE des corporations de loisir prennent congé à la fin de l'été. Par la suite, la Ville est en démarches avec ces équipes pour faire le bilan. Les inscriptions se sont faites à grandeur de la Ville de Québec à la semaine. Les chiffres sont disponibles au niveau de la Ville, mais on attend encore ceux des arrondissements. Ceci a permis d'avoir 1 800 enfant de plus qu'en 2022. En tout, 17 000 enfants en ont bénéficié. Cela permettait d'avoir plus d'enfants d'y avoir accès par semaine. Pour les coûts d'inscription, 85% des parents sont satisfaits. Le sondage démontre une satisfaction positive de la part des parents.

En ce qui concerne le processus d'inscription, 30% des répondants se sont montrés insatisfaits. La Ville travaille avec les partenaires pour améliorer la situation. Pour 2024, il y aura un volet communication très important, ce qui constitue une solution. Lorsque les parents ne savent pas s'ils vont réussir à inscrire leurs enfants, ils s'installent devant plusieurs écrans pour inscrire leurs enfants ensemble, et cela crée un goulot d'étranglement. On regarde le concept de file d'attente, comme Ticket Master. Il y a possibilité de faire une pré-inscription, et lors de la journée déterminée, les parents

pourraient procéder à l'inscription de leurs enfants directement, sans avoir à saisir à nouveaux leurs informations.

Charlesbourg fut sous pression, car c'était le dernier endroit pour procéder à l'inscription. Il ne faudrait pas que ce soit le même arrondissement qui subisse cette pression à chaque année. Une plate-forme d'inscription est actuellement en développement.

Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que le taux de fréquentation fut de 75%. Un taux de 85% était souhaité grâce aux inscriptions à la semaine. Tout de même, ce fut plus élevé qu'en 2022. D'une année à l'autre, il y a de l'adaptation à faire. On débute dès la fin du programme et les parents sont au centre des décisions pour répondre à leurs besoins.

#### **Action**

A la question si les données seront rendues publiques, Mme Boucher va examiner la demande pour rendre les données publiques. Les Conseils de quartier seront informés des résultats des PVE.

#### **Résolution concernant la Parade du Carnaval :**

#### **Action :**

Cette résolution sera remise à l'assemblée ordinaire de janvier 2024.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Dénomination des propriétés municipales: M. Michel Lagacé a préparé une résolution et la fera parvenir à M. Benoit Gosselin qui la prendra en délibéré. Le sujet de la proposition à la Ville de Québec est la révision des dénominations des propriétés municipales communautaires du quartier d'Orsainville. Cela s'appuie sur les changements récents qui se sont produits dans le Conseil de quartier d'Orsainville. Voici les principaux points de la proposition :

1. La dénomination du quartier 4.2 en quartier Orsainville.
2. Le nom de la corporation « Loisirs du Jardins » est caduque, car elle a été fusionnée avec le quartier Notre-Dame-des-Laurentides. La dénomination des trois bâtiments en question devrait être modifiée, soit leur générique ou leur spécifique.
3. En ce qui concerne le Pavillon du Jardin, M. Lagacé propose que le pavillon porte le nom du parc « Saint-Pierre ». La Ville doit procéder à une révision à la dénomination de ses édifices municipaux et ce sujet relève de la mission du Conseil de quartier de donner des conseils sur les propriétés municipales. Il faut faciliter l'appartenance et la localisation pour tous les citoyens d'Orsainville et de la Ville de Québec.
4. On pourrait modifier le générique pour le « Centre Gracia-Boivin ». Il ne s'agit pas d'un centre de loisirs comme tel, mais un centre où il y a des regroupements d'organismes, principalement des regroupements communautaires comme tel, et cela porte à confusion. Il faudrait changer la dénomination pour « Centre de loisirs Gracia-Boivin ».

Le générique est le nom principal de l'édifice; Le spécifique est la description plus précise de sa dénomination. Ceci a pour but de faciliter l'appartenance des citoyens à ces bâtiments et une localisation plus pratique pour que les citoyens de Québec puissent les localiser.

Selon le Comité de toponymie du Québec, le Centre communautaire du Jardin a été nommé ainsi parce que la corporation de loisirs du Jardins était dans ce centre. Si on fait l'historique, le thème « du Jardin » vient du « Jardin zoologique du Québec ». Ce dernier nom a été donné au boulevard du Jardin, à l'École du Jardin, où est situé le centre communautaire, et à la Corporation des loisirs du Jardin, ce qui n'est plus d'actualité. M. Lagacé veut profiter de l'occasion pour proposer une modification au générique, parce que le Centre communautaire du Jardin sert aux loisirs et à la culture et pourrait s'appeler « Centre communautaire de loisirs culturels d'Orsainville ».

M. Éric Rouillard propose que le Conseil de quartier s'assure de consulter les utilisateurs de ces édifices et de faire les démarches requises afin de faire avancer la démarche.

M. Benoît Gosselin reçoit la proposition et elle sera examinée avec les différents organismes afin de recueillir leur opinion et si celle-ci s'avère positive, la proposition pourrait faire l'objet d'une résolution.

Mme Marie Lagier mentionne que Monsieur Lagacé est un citoyen d'Orsainville, mais n'est pas administrateur du Conseil de quartier. Il est correct qu'il amène une proposition, mais les administrateurs du Conseil de quartier doivent en débattre et voir si le Conseil de quartier souhaite poursuivre avec la proposition et faire une demande à la Ville.

Quand la Ville décide de changer un toponyme, il y a habituellement une consultation et celle-ci entraîne des coûts. Le dossier doit être bien documenté et cela comporte des implications pour les adresses et les changements de noms. Les organismes qui demeurent dans les édifices peuvent avoir à changer leur adresse et ces changements peuvent engendrer des coûts. Le Conseil de quartier peut procéder à une consultation avant de faire des propositions à la Ville. Il suffit de savoir si le Conseil de quartier veut en faire une priorité dans le cadre de son plan d'actions.

Développement au Carré Tracy: Mme Martine Sanfaçon, représentante de l'organisme « Forêt Charlesbourg » désire faire part d'une préoccupation. Elle a participé à deux consultations en novembre 2023 dans le secteur Carré Tracy, où il y a une magnifique forêt. Il s'agit d'un projet de développement de 350 logements en amont et il y a plusieurs préoccupations citoyennes, car il y a plusieurs citoyens d'Orsainville qui fréquentent cette forêt, en lien avec le mémoire sur la biodiversité.

Le maire Marchand a déjà dit que la protection des boisés se ferait sans compromis. Mme Sanfaçon est préoccupée par la proximité d'un milieu boisé. Le Ministère des affaires municipales et d'occupation du territoire a comme priorité que les constructions puissent se faire où il y a des infrastructures de rue, tout en préservant les milieux boisés et sensibles. Il y a beaucoup de faune dans ce boisé.

Elle a des photographies qui démontrent la valeur écologique de cette forêt. Peut-on compter sur l'appui du Conseil de quartier d'Orsainville? Une pétition commence à circuler. Elle a en main des cartes de la Ville de Québec datées de mars 2017 où il y a des terrains qui sont répertoriés et qui pourraient être acceptables pour de la construction où il y a des infrastructures de rue. Il y a 2 500 logements possibles.

Mme Chantale Coulombe demande s'il y a un tronçon qui touche le quartier Orsainville. Cette forêt se situe dans le secteur Bourg-Royal, à l'est de Loiret. Mme Coulombe précise qu'il serait approprié d'appuyer la pétition, car cela concerne Charlesbourg.

M. Benoît Gosselin précise que l'endroit en question se situe dans le Nord-Est du Carré Tracy.

Mme Marie Lagier partage le lien vers la page web et invite le Conseil de quartier à consulter les documents disponibles sur le projet. Suite à une question de M. Gosselin, Mme Lagier précise que ce n'est pas le rôle du Conseil de quartier, en tant qu'instance consultative, d'appuyer une telle pétition.

Elle précise que le terrain en question n'est pas dans le quartier d'Orsainville. Si cela avait été le cas, il y aurait une consultation publique sur ce projet. Le Conseil de quartier serait mal venu de donner son appui, car les gens qui doivent se prononcer ne doivent pas savoir que le Conseil de quartier d'Orsainville a donné son appui.

Mme Chantale Coulombe demande s'il est possible d'informer les citoyens en publiant la pétition sur la Page Facebook. La pétition se prononce contre le projet et il est important de laisser les citoyens s'exprimer. Mme Lagier mentionne que le rôle du Conseil de quartier n'est pas de partir une mobilisation citoyenne, mais on peut transmettre le lien vers le projet, mais pas la pétition. Les administrateurs peuvent appuyer la pétition à titre individuel.

Mme Lagier mentionne également qu'il serait approprié d'avoir un Conseil de quartier pour le secteur Bourg-Royal, qui pourrait se pencher sur l'aménagement de leur territoire. Mme Karine Vieux-Fort précise qu'une démarche est déjà en cours à ce sujet.

Mme Lagier partage la carte sur le secteur où se trouve le projet et fournit des explications.

## 8. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

### 8.1 – Paiement des honoraires de la secrétaire de soutien

#### **CQO-23-CA-062**

SUR UNE PROPOSITION DE MME CHANTALE COULOMBE SECONDÉE PAR M. DANIEL DI BLASIO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier d'Orsainville effectue un paiement de 95.00 \$ auprès de Mme Renée Poulin pour la rédaction du procès-verbal de la 9<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil de quartier.

**ADOPTÉ**

### **Action**

Comme il n'y a eu aucun paiement effectué pour les assemblées ordinaires des mois d'octobre et novembre, Mme Chantale Coulombe fera les démarches avec M. Émile Grégoire pour procéder au paiement dès le début de janvier.

### **8.2 – Nomination d'un signataire au compte**

#### **CQO-23-CA-063**

SUR UNE PROPOSITION DE M. DANIEL DI BLASIO SECONDÉE PAR M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE Conseil de quartier d'Orsainville nomme M. Benoît Gosselin comme signataire au compte en remplacement de Mme Judith Gagnon.

**ADOPTÉ**

### **Action**

Il est nécessaire de prendre rendez-vous avec l'institution bancaire avec une copie de la résolution ci-dessus et du registre des entreprises démontrant que M. Benoît Gosselin est président du Conseil de quartier.

### **8.3 – Subvention au Conseil de quartier pour l'année 2024**

Mme Marie Lagier mentionne qu'un montant de 1,355.00 \$ sera accordé au Conseil de quartier d'Orsainville pour l'année 2024 en fonction du solde résiduel en fin d'année.

### **Action**

Il est important que le paiement de 285.00 \$ pour la rédaction des procès-verbaux d'octobre, novembre et décembre 2023 soient imputés au budget de fonctionnement de 2023. Mme Lagier fera une vérification avec M. Ernesto Salvador Cobos.

## **9. DIVERS**

M. Éric Rouillard mentionne que l'organisme Charlesbourg communauté solidaire travaille sur un portrait du vivre-ensemble dans lequel on retrouve un volet de consultation citoyenne. Un sondage a été lancé le 20 décembre 2023 pour recueillir les impressions des citoyens en lien avec la vie du quartier. Les différents Conseils de quartier seront informés des résultats. Ce sondage sera publié sur la page Facebook.

Dans son courriel du 20 décembre 2023, M. Ernesto Salvador Cobos a transmis deux projets de modification réglementaire qui seront présentés au Conseil de quartier lors de la première assemblée ordinaire le 24 janvier 2024.

- Projet de règlement R.C.A.4V.Q.218, approuvé par le Conseil d'arrondissement de Charlesbourg et qui concerne plusieurs zones le long du boulevard Henri-Bourrassa.
- Projet de règlement R.V.Q. 3167, approuvé par le Conseil de Ville portant sur la zone 41076Cc.

La présentation de deux projets sera réalisée dans le cadre d'une assemblée publique de consultation qui se tiendra au moment de la prochaine assemblée ordinaire et les membres du Conseil d'administration seront appelés à formuler leur avis sur les projets.

Suite à une question de M. Émile Grégoire, Mme Lagier explique le déroulement de la consultation publique le 24 janvier prochain :

- Présentation de l'urbaniste de la division territoriale de la Ville de Québec.
- Questions et commentaires des citoyens.
- Questions et commentaires des administrateurs.
- Recommandation du Conseil de quartier.

Il est possible de tenir une rencontre préalable afin que les administrateurs puissent se familiariser avec les deux documents.

Étant donné la complexité du sujet, de manière générale, les modifications visent à adapter la réglementation aux bâtiments existants, à autoriser l'habitation dans les secteurs appropriés, à regrouper dans une même zone les bâtiments en fonction de leur gabarit et à maintenir les usages commerciaux qui répondent aux besoins locaux. La Ville amène des corrections sur certaines situations de zonage. Il s'agit d'un règlement omnibus.

La page Internet n'est pas encore en ligne. Quand elle le sera, le Conseil de quartier partagera l'information sur la Page Facebook. Celle-ci sera disponible deux semaines avant la consultation. Un délai de 14 jours est requis pour informer les citoyens, selon la politique de participation publique. Les citoyens disposent de 7 jours après la consultation pour donner leur avis par écrit.

Advenant qu'il y ait des zones où des administrateurs du Conseil de quartier sont touchés, cela pose-t-il un problème d'éthique? Mme Lagier précise qu'à priori, les avis juridiques mentionnent qu'il faudrait démontrer que les modifications affectent la valeur de la propriété. Ce processus est assez ardu. Il serait étonnant qu'un administrateur du Conseil de quartier soit en conflit d'intérêt, car cela touche tous les secteurs.

## 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin, président, lève l'assemblée à 21 h 00.

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_  
M. Benoît Gosselin, président

\_\_\_\_\_  
M. Émile Grégoire, secrétaire



**CONSEIL  
DE QUARTIER  
D'ORSAINVILLE**

<b>No de résolution</b>	<b>Objet</b>	<b>Page</b>
<b>CQO-23-CA-061</b>	Adoption du procès-verbal de la 8 <sup>e</sup> assemblée ordinaire du 20 décembre 2023.	3
<b>CQO-23-CA-062</b>	Paiement des services de rédaction du procès-verbal de la 9 <sup>e</sup> assemblée ordinaire du 22 novembre 2023.	10
<b>CQO-23-CA-063</b>	Désignation de M. Benoît Gosselin comme signataire au compte en remplacement de Mme Judith Gagnon.	11